

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-quatre juin,

Le Conseil Municipal de la commune de PERRUSSON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr. GAULTIER Bernard, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : Dix-sept juin deux mille vingt-quatre

**Présents** : MM BLOND, BOISSEAU, CHOMAUD (arrivé à 18h25), DE CHASSEY, GAULTIER, MARAIS, MATHEVET et Mesdames ADAM, COLIN, COUZY, DESROCHES, NONET et PUSSIOT

**Excusée** : MME GOULT Christine (procuration à J. BOISSEAU)

**Secrétaire de séance** : M. BOISSEAU

Nbre de conseillers en exercice : 14	Nbre de présents : 13	Nombre de votants : 14
--------------------------------------	-----------------------	------------------------

### Objet : 27/2024 – 7. Finances locales 7.1 Décision budgétaire

*Fixation des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2024/2025*

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter les tarifs de la garderie pour l'année 2024/2025.

Monsieur le maire rappelle que les tarifs applicables en 2023/2024 sont les suivants :

Tarif mensuel	PERMANENT	
	Forfait matin <u>OU</u> soir	Forfait matin <u>ET</u> soir
1 enfant	31.00 €	43.00€
2 enfants	54.00€	78.00 €
3 enfants	70.00 €	100.00€

Tarif à la séance	OCCASIONNEL	
	Matin <u>OU</u> soir	Matin <u>ET</u> soir
1 enfant	6.00€	8.00€
2 enfants	8.00 €	12.00 €
3 enfants	10.00€	15.00€

Considérant que les tarifs communaux doivent être actualisés chaque année afin de suivre le coût de la vie ;

Considérant que les tarifs doivent être calculés de façon à couvrir le prix de revient du service rendu ;

Considérant l'augmentation du coût de l'énergie ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer la distinction de tarifs en fonction du nombre d'enfants et d'instaurer pour l'année scolaire 2024/2025 les tarifs suivants :

Tarif mensuel	PERMANENT	
	Forfait matin <u>OU</u> soir	Forfait matin <u>ET</u> soir
Par enfant	31.00 €	43.00€



Tarif à la séance	OCCASIONNEL	
	Matin <u>OU</u> soir	Matin <u>ET</u> soir
Par enfant	6.00 €	8.00€

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les tarifs de la garderie pour l'année 2024/2025 comme suit :

Tarif mensuel	PERMANENT	
	Forfait matin <u>OU</u> soir	Forfait matin <u>ET</u> soir
Par enfant	31.00 €	43.00€

Tarif à la séance	OCCASIONNEL	
	Matin <u>OU</u> soir	Matin <u>ET</u> soir
Par enfant	6.00 €	8.00€

- **AUTORISE** la proratisation des tarifs ci-dessus si besoin.

Fait et délibéré à Perrusson, les jour, mois et an que dessus

Pour expédition conforme,

Le secrétaire de séance,  
J. BOISSEAU

Le maire,  
B. GAULTIER

Affiché en mairie le :

Diffusion sur le site internet de la commune :

